Légende

Zones urbaines

- UA2 — Secteur des coeurs des chef-lieu des communes bourgs et des communes villages
- UB2 — Secteur de mutation vers l'habitat collectif
- UB3 — Secteur de densification horizontale
- UH — Secteur des coeur des hameaux périphériques
- UC — Secteur de périphérie urbaine au contact des espaces agricoles et naturels
- UX4a — Secteur dédié aux activités commerciales - en dehors des zones commerciales
- UX2 — Secteur dédié aux activités productives limité à une hauteur de 13 m
- UX1 — Secteur dédié aux activités productives limité à une hauteur de 20m
- UT — Secteurs touristiques
- UE — Secteur des équipements publics structurants

Zones à urbaniser

- 1AUA2 — Secteur à urbaniser en confortement des chef-lieu des communes bourgs et des communes villages
- 1AUB2 — Secteur à urbaniser en confortement des secteurs de mutation urbaine vers le petit collectif
- 1AUE — Secteur à urbaniser en confortement des secteurs d'equipements publics structurants

Zones agricoles

- A — Espaces agricoles importants
- AS — Espaces agricoles à sensibilité environnementale ou paysagère

Zones naturelles

- N — Secteur naturel
- Ne — Secteur des batiments abritants des équipements existants, isolés des zones urbaines
- Nx9 — Secteurs de taille et de capacité d'acceuil limitée dans l'espace naturel
- Nr — Secteurs naturels de stockage des déchets inertes

Prescriptions

- Bâti remarquable et petit patrimoine
- Bâtiment traditionnel d'intérêt
- Patrimoine naturel
- Boisement d'intérêt
- Eléments de paysage - Front bâti remarquable
- Limites des zones de recul
- Sentier PDIPR
- Continuité écologique
- Cours d'eau
- Espace Boisé Classé à conserver
- Boisement d'intérêt
- Zone humide identifiée
- Séquence paysagère d intérêt
- Secteur comportant des Orientations d Aménagement et de Programmation
- Emplacement Réservé
- Emplacement Réservé logements social/mixité sociale
- Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (PAPAG)
- Bâtiment pouvant faire objet d un changement de destination
- Reservoir de biodiversité
- Corridors écologiques
- Zone de recherche et d'exploitation de carrière
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
- Pelouses sèches à protéger
- Espace de bon fonctionnement des zones humides

Informations

- Exploitation Agricole

Liste des emplacements réservés

Numéro	Bénéficiaire	Libellé	Surface (m²)
2	Commune de Moye	Aménagement de voirie - création d'une voirie communale	656
4	Commune de Moye	Aménagement d'équipement(s) - Espace vert public	1623
5	Commune de Moye	Aménagement d'équipement(s) - PAV Relai du Clergeon MOYE	11
6	Commune de Moye	Aménagement d'équipement(s) - Parking	150
7	Commune de Moye	Aménagement de voirie - Sécurisation du carrefour	502
8	Commune de Moye	Aménagement d'équipement(s) - PAV	104
9	Commune de Moye	Aménagement d'équipement(s) - Sur tenement ancien réservoir	260
10	Commune de Moye	Aménagement de voirie - Route du Clergeron	196
CD1	Conseil Départemental de Haute-Savoie	Aménagement de voirie - Carrefour	1801

liste des servitudes de mixité sociale

Numéro	Taux SMS	Surface (m²)
S02	50%	7180
S70	25%	6946

1:7 100

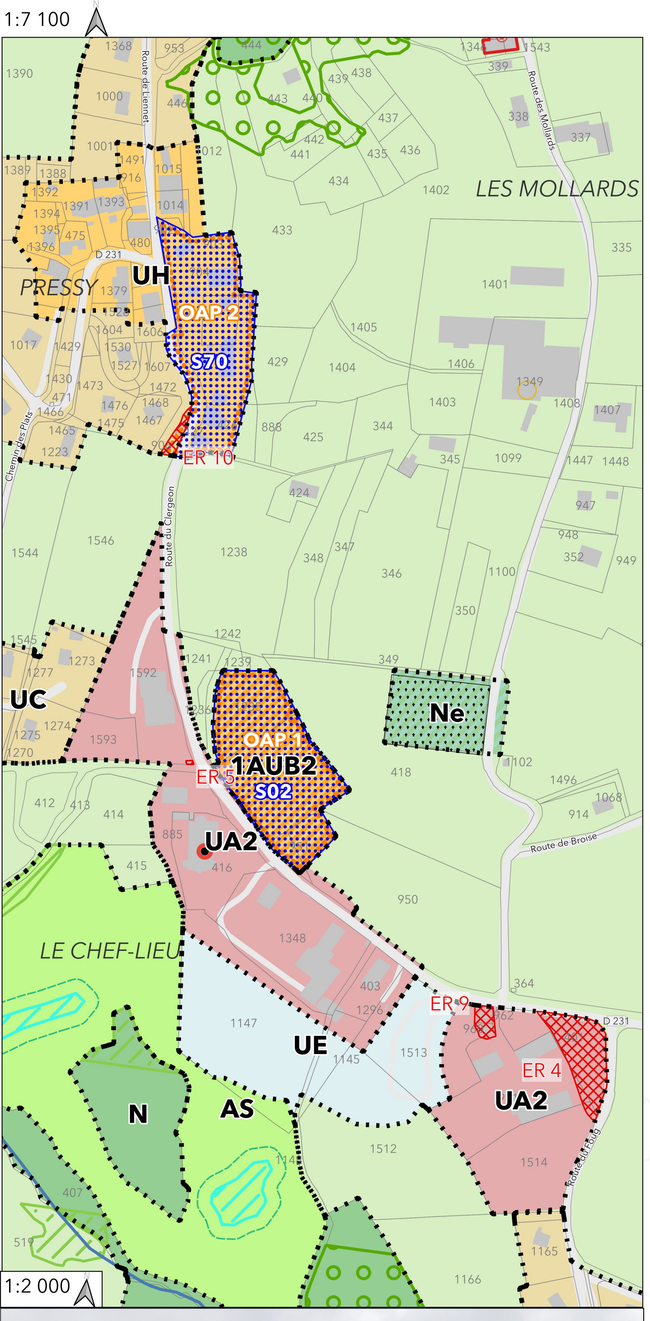

1:2 000

RUMILLY TERRE DE SAVOIE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

3 - 2 - 10 Règlement Graphique
Commune de Moye

Dossier certifié conforme par M le Président et annexé à la présente délibération de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du 15 décembre 2025 arrêtant le projet de révision générale du PLUi-HM.

Le Président,

François RAVOIRE

Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie — Le Président

ESPACES & MUTATIONS